

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/06/94

Objet : 94 - Signature d'un contrat de cession des droits de représentation dans le cadre de l'animation du quartier du val de Vire intitulé « Cabanes d'été » le 24 juillet 2024 d'une prestation de spectacle vivant avec l'association A Corps Dans'emble.

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser l'animation dans le quartier du Val de Vire dans le cadre des Cabanes d'Été, Ecole André Malraux, site sportif du Val de Vire.

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant, conclu avec l'association « A Corps Dans'emble », domiciliée 44 Rue Taison 57000 METZ, représentée par Mme Laure Fourmy, en sa qualité de présidente, pour l'organisation du spectacle « *Super(sport)man* », qui aura lieu le 23 juillet 2024 à 18h30 dans le cadre de l'animation du quartier du Val de Vire « Cabanes d'été », et ce pour un montant total de 3450 € € TTC comprenant les frais de transports de 450.00 €.

Fait à Vire Normandie, le 13 juin 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240618-94-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024

Publication : 20/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Nicole DESMOTTES

